

# Contrat école

Séminaire de projets urbains

Rapport

Année académique 2017-2018

Encadrants : Jacques Teller et Joël Privot

Étudiant : Rémy Perceval



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Préambule.....</b>	<b>1</b>
<b>2. Contexte :</b>	<b>2</b>
2.1. Organisation de l'enseignement en Région de Bruxelles Capitale.....	2
a. Les compétences de la région de Bruxelles Capitale en matière d'enseignement.....	2
2.2. Décret inscription & mixité.....	2
2.3. Politique et outils de développement.....	3
2.3.1. Plan Régional de Développement Durable (PRDD).....	3
Les écoles et équipements comme supports de la vie quotidienne.....	3
2.3.2. Stratégie 2025 pour Bruxelles.....	4
a. Le Programme Bruxellois pour l'Enseignement (PBE).....	4
2.3.3. Zone de Revitalisation Urbaine (ZRU).....	5
<b>3. Les enjeux de l'enseignement en région de Bruxelles capitale.....</b>	<b>7</b>
3.1. La pénurie de places dans les écoles bruxelloises.....	7
3.2. Historique.....	7
<b>4. Les réponses de la Région de Bruxelles-Capitale face à la pénurie de places scolaires.....</b>	<b>9</b>
4.1. Le Service École.....	9
4.1.1. Les priorités d'actions du Service École.....	9
a. Le Monitoring de l'offre et de la demande scolaire.....	9
Le nombre de places à créer.....	9
La Zone d'Investissement Prioritaire.....	10
b. L'augmentation de l'offre scolaire.....	11
Le délai de réalisation des projets de nouvelles écoles.....	11
4.2. Le Contrat École.....	11
4.2.1. Enjeux.....	11
4.2.2. Objectifs du Contrat École.....	11
4.2.3. Application.....	12
Contrat de Quartier Durable vs Contrat École.....	12
4.2.4. Cartographie des acteurs.....	12
4.2.5. Outils urbanistiques.....	13
a. Appel à projet.....	13
Critères de sélection.....	13
b. Appel d'offre.....	14
c. Permis d'urbanisme.....	14
4.2.6. Budget.....	14
4.2.7. Timing.....	14
4.2.8. Phasage.....	14
a. Phase de sélection des Écoles et des bureaux d'étude.....	14
b. Phase d'étude et de diagnostic.....	14
Analyse.....	14
Outils participatifs.....	15
Rapport de diagnostic.....	15
Élaboration du plan d'actions et d'investissements.....	15
c. Phase opérationnelle.....	15
Approbation.....	15
Réalisation des chantiers.....	15
4.2.9. Expérience pilote.....	15
a. Méthodologie.....	16
Méthodologie identique.....	17
b. Budget.....	18
c. Exemples.....	18
Contrat École Leonardo da Vinci.....	18
Diagnostic.....	18
Objectifs.....	18
Programme d'actions et d'investissements.....	18

Contrat Écoles Dames de Marie et Arc-en-ciel.....	19
Diagnostic.....	19
Objectifs.....	19
Programme d'actions et d'investissements.....	19
<b>5. Conclusion.....</b>	<b>20</b>
<b>6. Sources et références.....</b>	<b>21</b>

## Index des illustrations

Illustration 1: Zone de Revitalisation urbaine de Bruxelles.....	5
Illustration 2: L'enseignement fondamental et secondaire – places créées et programmées depuis 2010.....	10
Illustration 3: Zone d'investissement dans l'enseignement fondamental.....	10
Illustration 4: Cartographie des acteurs.....	13
Illustration 5: Localisation des écoles pilotes.....	16
Illustration 6: Écoles Pilotes – diagnostics.....	17
Illustration 7: Maquette itinérante.....	17
Illustration 8: Affiche du programme d'actions et d'investissements de l'école Leonardo da Vinci.....	19

## 1. PRÉAMBULE

Le « Contrat École », approuvé par le Gouvernement bruxellois le 23 novembre 2017, est un programme de rénovation urbaine dont l'objectif est d'intégrer au mieux l'école dans son environnement et son quartier en réalisant des aménagements de l'infrastructure scolaires et des espaces avoisinants. Il s'agit d'une opération qui tend à rendre plus attractives des écoles qui disposent de places pour les élèves dans une région où le nombre de places scolaires disponibles est en pénurie.

Le travail qui suit vise à présenter les grandes lignes du « Contrat École ». Il a été réalisé à travers des échanges avec des membres du Service École de la Région de Bruxelles, la consultation d'information disponibles sur Internet et de rapports écrit relatifs à la phase pilote du « Contrat École » et la conférence du 28 mars 2018 présentée par Mesdames Cartes Leal et Lumen du Service École à l'université de Liège.

## 2. CONTEXTE :

### 2.1. ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT EN RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE.

L'enseignement en Région-Bruxelles Capitale comporte environ 252.667 élèves (année scolaire 2015-2016). 96% des bruxellois qui fréquentent l'enseignement fondamental et secondaire sont scolarisés en Région-Bruxelles Capitale (Lumen & Cartes Leal. 28 mars 2018).

L'enseignement subventionné correspond à 97% de l'offre scolaire. Le solde correspond à l'offre proposée par l'enseignement privé (écoles internationales et européennes) (Lumen & Cartes Leal. 28 mars 2018).

L'enseignement subventionné comprend deux grandes structures :

- l'enseignement francophone, placé sous l'autorité de la Fédération Wallonie-Bruxelles (82%) (Lumen & Cartes Leal. 28 mars 2018);
- l'enseignement néerlandophone, placé sous l'autorité de la Communauté flamande (18%) (id.)

#### a. Les compétences de la région de Bruxelles Capitale en matière d'enseignement

La Région de Bruxelles-Capitale n'est pas compétente en matière d'enseignement, ce rôle étant dévolu aux communautés mais elle intervient dans la réalisation des infrastructures scolaires par le biais de ses compétences d'aménagement du territoire, d'environnement et de mobilité :

- « *BUP – Direction Urbanisme : Octroi des permis d'urbanisme*
- *Bruxelles Environnement : Octroi des permis d'environnement, les autorisations amiante, la gestion de la performance énergétique des bâtiments, la gestion des sols pollués.*
- *SIAMU : Avis de prévention incendie.*
- *Bruxelles-Mobilité : Gestion des plans de déplacement scolaires.*
- *Perspective.brussels : Département Stratégie,*
- *Service Ecole BPL : Tutelle sur les marchés publics des pouvoirs locaux »<sup>1</sup>.*

La Région de Bruxelles-Capitale intervient également dans l'octroi de financements spécifiques :

- « *- Soutien à l'équipement des écoles techniques et professionnelles, ...,*
- *Soutien aux économies d'énergie dans les bâtiments scolaires, Financement des infrastructures sportives, ... »<sup>2</sup>*

Le cadre scolaire est donc soumis à des compétences régionales et communautaires qui encouragent le développement d'une approche transversale.

### 2.2. DÉCRET INSCRIPTION & MIXITÉ

Poursuivant une visée de démocratisation de l'école, le Décret Inscription adopté par le parlement de la Communauté française le 17 mars 2010<sup>3</sup> organise l'attribution des places scolaires en première année de l'enseignement secondaire, notamment en assurant « à

1 Lumen J. et Cartes Leal V. (28 mars 2018). Le Plan École de la Région de Bruxelles-Capitale. Conférence présentée à l'université de Liège et organisée conjointement par la Faculté des Sciences Appliquées, la Faculté d'Architecture de l'université de Liège, la Haute Ecole Charlemagne, la Ville de Liège et le GRE-Liège, 8

2 Ibidem, 9

3 Infor Jeunes (2018) Décret inscription En ligne, URL : <http://www.jeminforme.be/index.php/enseignement-formations/enseignement-secondaire/décret-inscription>

*toutes les familles égalité d'accès à l'ensemble des établissements et égalité de traitement dans le processus d'inscription »<sup>4</sup>.*

Ce décret a connu différentes évolutions notamment à cause de l'opposition de plusieurs associations de parents soutenus par des directeurs d'établissements qui, considéraient que le décret leur enlevait la liberté de choisir l'école de leur enfant (FAPEO juin 2013).

Parmi les critères d'attribution des places disponibles, on notera l'indice composite calculé sur base de sept critères dont les coefficients sont multipliés entre eux. Il existe deux catégories de critères : les critères géographiques et les critères pédagogiques. Les premiers consistent avant tout en des critères de proximité entre l'école et le domicile<sup>5</sup>.

En 2013, la Fédération des associations de parents (FAPEO) mettait en doute les critères d'attribution des places scolaires et leur cohérence par rapport à l'objectif de démocratisation et mixité sociale poursuivi par le décret inscription. Dans les faits, le décret favoriserait la mobilité stratégique des parents qui ont les moyens de désertier les quartiers populaires et la concentration de populations défavorisées dans certains quartiers (aux loyers accessibles) et dans les écoles qui s'y trouvent (FAPEO juin 2013).

## **2.3. POLITIQUE ET OUTILS DE DÉVELOPPEMENT**

A Bruxelles, le Plan Régional de Développement Durable (PRDD) et le Programme Bruxellois pour l'Enseignement de la Stratégie 2025 ont tout deux pour objectifs d'améliorer l'environnement scolaire et de l'ouvrir le quartier.

### **2.3.1. PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PRDD)**

La Région de Bruxelles Capitale veut, en collaboration avec les communes, renforcer les liens entre les habitants de Bruxelles et leur environnement proche en améliorant leur quotidien<sup>6</sup>. Cette ambition passe par le développement de la Région de Bruxelles en tant que concentration des lieux de vie, de travail et de loisirs organisés autour d'un réseau dense de transports publics<sup>7</sup>.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement bruxellois propose via le PRDD, des projets concrets en matière de logements, de mobilité, économie, de cadre de vie,... . Il s'agit d'un outil territorial dont le but est de permettre, aux horizons 2025 et 2040 de maîtriser la densification de la Région de Bruxelles.

Selon le PRDD, chaque quartier doit disposer de services, d'équipement, d'espaces publics et d'espaces verts de qualité à proximité. Cette démarche entend améliorer la convivialité des quartiers et limiter l'usage de la voiture<sup>8</sup>.

#### **Les écoles et équipements comme supports de la vie quotidienne**

Le PRDD entend développer l'offre en équipements de proximité en termes d'accueil de la petite enfance, d'accueil scolaire ou encore d'équipements sportifs et récréatifs quotidiens.

Le PRDD encourage la construction de nouvelles écoles et le renforcement de l'attractivité des établissements détenant des places disponibles.

En matière d'équipement sportifs, le PRDD propose notamment de :

4 Fédération Wallonie-Bruxelles (2018) Objectifs du décret, En ligne, URL : <http://www.inscription.cfwb.be/index.php?id=278>

5 Fédération Wallonie-Bruxelles (2018) L'attribution des places En ligne, URL : <http://www.inscription.cfwb.be/index.php?id=1411#c3534>

6 Ibidem

7 Ibidem

8 Région de Bruxelles Capitale (2018). Plan Régional de développement Durable En ligne, URL : <http://www.prdd.brussels/un-cadre-de-vie-agreable-durable-et-attractif>

- « Développer en priorité les équipements dans les quartiers les moins favorisés économiquement via par exemple la réhabilitation d'anciens bâtiments industriels
- Rénover, construire et optimiser l'occupation des équipements sportifs au sein des écoles ;
- ... »<sup>9</sup>

### 2.3.2. STRATÉGIE 2025 POUR BRUXELLES

La Stratégie 2025 est une politique commune de la Région de Bruxelles-Capitale, le Gouvernement régional bruxellois, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission communautaire française, la Vlaamse Gemeenschapscommissie et les partenaires sociaux.

Lancée en d'octobre 2014, la Stratégie 2025 pour Bruxelles, conformément à la Déclaration de politique régionale bruxelloise, poursuit quatre objectifs :

- « Redynamiser l'économie de la Région ;
- Assurer l'avenir de la Région d'ici 10 ans ;
- Décloisonner les compétences au service des Bruxellois et assurer une mise en œuvre coordonnée des politiques régionales et communautaires ;
- Impliquer les acteurs socio-économiques à tous les stades du processus »<sup>10</sup>.

La stratégie 2025 est structurée autour de deux axes :

- « un axe regroupant les objectifs poursuivis au niveau régional.
- un axe regroupant les objectifs poursuivis en collaboration avec les Communautés »<sup>11</sup>.

L'ensemble des deux axes contient les 18 grands objectifs, déclinés en plus de 160 chantiers.

#### a. Le Programme Bruxellois pour l'Enseignement (PBE)

Comme cela a été indiqué au point **1.2.1 Organisation de l'enseignement en Région de Bruxelles Capitale**, le cadre scolaire est donc soumis à des compétences régionales et communautaires qui induisent une approche transversale. Celle-ci est développée à travers le programme bruxellois pour l'enseignement (PBE) de la stratégie 2025 pour Bruxelles.

Le PBE est le 6eme objectif de l'Axe 2 : « Engagement de la Région et des Communautés » de la Stratégie 2025 pour Bruxelles.

Le PBE est mis en œuvre par le Service École de Perspective.brussels. (Voir point 1.4.1 Perspectives) et a pour but de contrer le chômage en agissant sur l'enseignement. Ce plan comprend 19 chantiers (6 grands chapitres) :

- « 1- Répondre à la croissance démographique ;
- 2- Garantir un encadrement pédagogique suffisant et de qualité ;
- 3- Soutenir la valorisation de l'enseignement qualifiant ;
- 4- Améliorer l'apprentissage des langues ;
- 5- Renforcer l'attractivité des écoles ;
- 6- lutter contre le décrochage scolaire »<sup>12</sup>

9 Région de Bruxelles Capitale (2018). Plan Régional de développement Durable – Équipement sportif et récréatif En ligne, URL : <http://www.prdd.brussels/equipements-sportifs-et-recreatifs>

10 Région de Bruxelles-Capitale (2018) Stratégie 2025 En ligne, URL : <http://be.brussels/a-propos-de-la-region/actualites/strategie-2025>

11 Ibidem

12 Région de Bruxelles Capitale (2018). Stratégie 2025. Axe 2 : Engagement de la Région et des communautés En ligne, URL : <http://strategie2025.brussels/grands-objectifs/>

Pour ce faire différentes missions sont mises en œuvre, parmi lesquelles se trouvent le « Contrat École ».

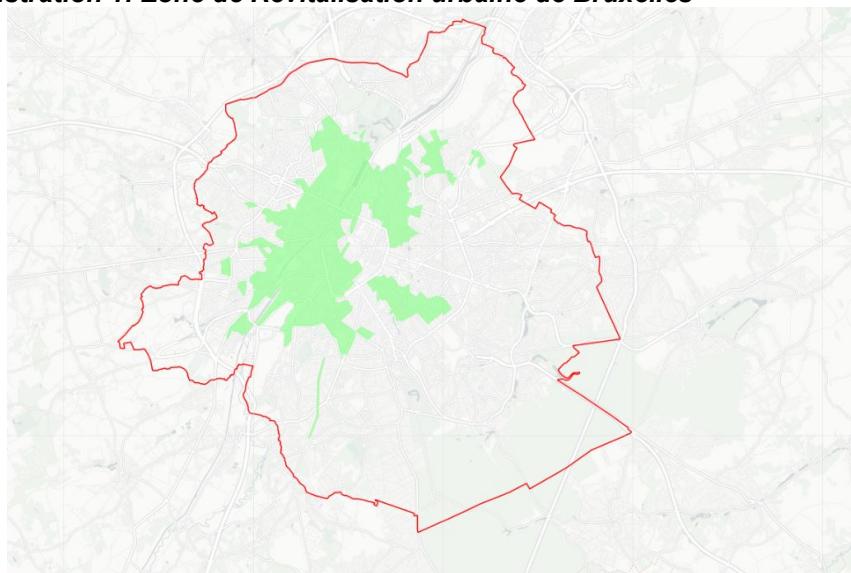
### 2.3.3. ZONE DE REVITALISATION URBAINE (ZRU)

La Zone de Revitalisation Urbaine (ZRU) est une zone comportant des quartiers en difficulté et pour laquelle la Région de Bruxelles-Capitale a défini un périmètre d'intervention prioritaire pour les investissements publics.

Le périmètre de cette zone a été actualisé en 2016 (arrêté du 10 novembre 2016)<sup>13</sup>. Cette zone est caractérisée par un taux de chômage élevé, un revenu médian faible et une forte densité de population<sup>14</sup>.

L'objectif de la Région bruxelloise est d'y « *améliorer la qualité de vie et l'insertion socio-économique des habitants, et de créer une nouvelle dynamique de développement de l'économie locale* »<sup>15</sup>.

**Illustration 1: Zone de Revitalisation urbaine de Bruxelles**



Source : <http://www.prdd.brussels/definir-une-zone-de-renovation-urbaine>

Comme le montre l'illustration précédente, la ZRU concerne principalement le nord-ouest de la Région bruxelloise.

Plusieurs dispositifs régionaux sont mis en œuvre dans la ZRU : des Contrats de Quartiers Durables, des Contrats de Rénovation Urbaine, des Primes à la rénovation et à l'embellissement des façades ou encore la majoration de l'abattement des droits d'enregistrement. Le Contrat École vient compléter ces dispositifs régionaux dans la ZRU.

13 Perspective.brussels (2018) Perspective.brussels (2018) Zone de Revitalisation Urbaine (ZRU) En ligne, URL : <http://perspective.brussels/fr/projets/perimetres-dintervention/zone-de-revitalisation-urbaine-zru>

14 Ibidem

15 Ibidem

### **3. LES ENJEUX DE L'ENSEIGNEMENT EN RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE.**

#### **3.1. LA PÉNURIE DE PLACES DANS LES ÉCOLES BRUXELLOISES**

Le 29 novembre 2017, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a déterminé des zones ou parties de zones en tension démographique et pour lesquelles des places pour les élèves doivent être créées<sup>16</sup>. Précisément, les besoins les plus importants se font sentir dans la Région de Bruxelles Capitale<sup>17</sup>, principalement dans le nord et l'ouest du territoire de la Région (Cartes Leal & Lumen 2018).

La Région de Bruxelles-Capitale doit, en effet, faire face une forte croissance démographique<sup>18</sup>. En dix ans, la population scolaire a été multipliée par deux et dans les écoles du centre de Bruxelles, le nombre d'élèves par classe atteint parfois les maxima autorisés (FAPEO 2006)<sup>19</sup>

Consécutivement, chaque rentrée scolaire la question du nombre suffisant de places dans les écoles est posée à Bruxelles<sup>20</sup>. Le nombre croissant de jeunes en âge scolaire génère également des besoins plus importants en équipements.

Déjà en 2006, la croissance démographique bruxelloise était perceptible dans les écoles où les classes étaient surpeuplées. On voyait à l'époque se développer l'occupation des locaux annexes, le manque d'infrastructures, les constructions de classes temporaires (préfabriquées). Cette saturation se marquait dès fondamental alors qu'auparavant, celle-ci était essentiellement due à la bonne réputation des écoles (FAPEO 2006).

Aujourd'hui, malgré la rareté des places disponibles, la quasi-totalité de celles-ci sont présentes dans des écoles peu prisées, celles-ci manquant de mixité sociale, voire de qualité. (La Dernière Heure, JULIEN THOMAS 29 avril 2016 à 07h02)

#### **3.2. HISTORIQUE**

##### **2006**

Le problème de manque croissant de places scolaires est identifié (FAPEO 2006).

##### **2010**

L'offre de place scolaires dans l'enseignement fondamental est saturé (Cartes Leal & Lumen 2018).

##### **2011**

Les pouvoirs publics prennent conscience de la nécessité de créer de nouvelles places dans les écoles en Région bruxelloise. Des plans d'investissement sont adoptés dans ce sens par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté flamande et la Région de Bruxelles-Capitale<sup>21</sup>.

16 Fédération Wallonie-Bruxelles (1 décembre 2017) Appel à projets 2018 pour la création de nouvelles places dans les zones ou parties de zone en tension démographique En ligne, URL : [http://www.enseignement.be/index.php?page=25703&ne\\_id=5266](http://www.enseignement.be/index.php?page=25703&ne_id=5266)

17 La Libre (2017) Pénurie de places d'école: voici la carte des zones les plus problématiques à Bruxelles et en Wallonie. En ligne, URL : <http://www.lalibre.be/actu/belgique/penurie-de-places-d-ecole-voici-la-carte-des-zones-les-plus-problematiques-a-bruxelles-et-en-wallonie-590325f6cd70e8051320b983>

18 Région de Bruxelles Capitale (2018). Qu'est-ce que le PRDD ? En ligne, URL : <http://www.prdd.brussels/quest-ce-que-le-prdd>

19 Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (10/15 août 2012) Pénurie de places dans les écoles bruxelloises. Quelques causes et effets , p4. En ligne, URL : <http://www.fapeo.be/wp-content/analyses/analyses2012/demographiebxl.pdf>

20 <http://strategie2025.brussels/grands-objectifs/>

21 Perspective.brussels (2018). Service Ecole En ligne, URL : <http://perspective.brussels/fr/qui-sommes-nous/direction-generale/service-ecole>

## **2013**

Le projet de Plan Régional de Développement Durable (PRDD) est une première fois adopté par le Gouvernement bruxellois le 26 septembre 2013 et une seconde fois, en intégrant tout le volet de son évaluation environnementale, le 12 décembre 2013.

## **Janvier 2014**

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale décide de créer le poste de Facilitateur École (Cartes Leal & Lumen 2018).

## **Février 2015**

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale précise les missions du Facilitateur École. (Cartes Leal & Lumen 2018).

## **2015**

La Stratégie 2025 est adoptée par le Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale.

## **13 janvier au 13 mars 2017**

Le projet de PRDD a été soumis à l'enquête publique, du 13 janvier 2017 au 13 mars 2017. Cette enquête est clôturée.

## **2017**

Lancement de la phase pilote du « Contrat École ».

La phase d'étude et de diagnostic sont réalisées et achevées pour quatre écoles pilotes.

## **23 novembre 2017**

Le gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale approuve le « Contrat École » et décide de lancer deux nouveaux contrats chaque année sur base d'un appel à projet (Cartes Leal & Lumen 2018)

## **2018**

Les premiers Contrats École sont mis en œuvre dans quatre établissements scolaires pilotes (Cartes Leal & lumen 2018).

Un budget de 505.000 euros est dégagé par la Région de Bruxelles-Capitale pour financer un diagnostic en vue du réaménagement des abords de la Basisschool Lucerna à Anderlecht.

## **Au delà de 2018**

Deux nouveaux « Contrats École » seront lancés chaque année, sur base d'un appel à projets annuel qui fera l'objet, d'une approbation par le Gouvernement régional bruxellois (Cartes Lea & lumen 2018).

## 4. LES RÉPONSES DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE FACE À LA PÉNURIE DE PLACES SCOLAIRES

### 4.1. LE SERVICE ÉCOLE

Né de la fusion de différentes administrations, de cellules chargées de la statistique, de la connaissance socioéconomique, et de la planification stratégique et réglementaire du territoire bruxellois, Perspective.brussels est un organisme d'intérêt public créé en 2015 par ordonnance du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Le nom officiel de Perspective.brussels est : « Bureau bruxellois de la planification »<sup>22</sup>.

Au sein de Perspective.brussels, travaille une équipe pluridisciplinaire composée d'urbanistes, d'architectes, d'ingénieurs, de géographes, de sociologues, d'économistes, ....

Développée au sein de Perspective.brussels, le Service École analyse et planifie l'évolution démographique en termes de places et d'équipements scolaires et assure un suivi des dossiers scolaires qui ont un lien direct ou indirect avec les compétences de la Région.

#### 4.1.1. LES PRIORITÉS D'ACTIONS DU SERVICE ÉCOLE

Le Service École a aujourd'hui 5 grandes priorités d'actions :

- « *le soutien à la réalisation de projets permettant d'augmenter l'offre scolaire* ;
- *le suivi du Monitoring de l'offre et de la demande scolaire* ;
- *la qualité des infrastructures et équipements scolaires* ;
- *le contrat « École »* ;
- *la lutte contre le décrochage scolaire* »<sup>23</sup>.

Aujourd'hui, via le Programme Bruxellois pour l'Enseignement (PBE) de la Stratégie 2025, les missions du Service École ont été élargies à la lutte contre le décrochage scolaire et l'amélioration de la qualité des infrastructures à partir de l'identification des problèmes récurrents rencontrés dans les écoles<sup>24</sup>.

##### a. Le Monitoring de l'offre et de la demande scolaire

La Région réalise un suivi des programmations de places dans l'enseignement à Bruxelles depuis 2010.

Le Monitoring de l'offre et de la demande scolaire a pour objet le suivi de l'offre et de la demande en places scolaire en Région de Bruxelles-Capitale (RBC) et l'inventaire des projets de création de nouvelles places dans les écoles des deux Communautés dans la RBC (Cartes Leal & Lumen 2018).

L'offre en place scolaires est réalisée à partir d'un inventaire des projets de création de nouvelles places dans les écoles, la récolte d'informations sur le terrain ou via la presse et des contacts avec des personnes de terrain

##### Le nombre de places à créer

L'enseignement fondamental est saturé depuis 2010 (Voir historique). En ce qui concerne l'enseignement secondaire, il n'existe pas de connaissance exacte de l'offre scolaire. Il est par conséquent difficile de déterminer précisément le nombre de places à créer. Une étude spécifique est en cours (Cartes Leal & Lumen 2018).

22 Perspective.brussels (2018). Notre histoire. En ligne, URL : <http://perspective.brussels/fr/qui-sommes-nous/notre-histoire>

23 Ibidem

24 Région de Bruxelles Capitale (2018). Stratégie 2025. Axe 2 : Engagement de la Région et des communautés En ligne, URL : <http://strategie2025.brussels/grands-objectifs/>

Dans l'illustration qui suit, les « places créées » comptabilisent le nombre de places effectivement réalisées entre 2010 et 2017 et les « places programmées » comptabilisent le nombre de places qu'il est prévu de réaliser entre 2017 et 2025.

**Illustration 2: L'enseignement fondamental et secondaire – places créées et programmées depuis 2010**

	Places créées depuis 2010	Places programmées depuis 2010	Total
Volet francophone	17.974	14.482	32.456
Vlaamse luik	6.145	5.559	11.704
<b>TOTAL</b>	<b>24.119</b>	<b>25.823</b>	<b>44.160</b>

Source : Cartes Leal & Lumen 2018

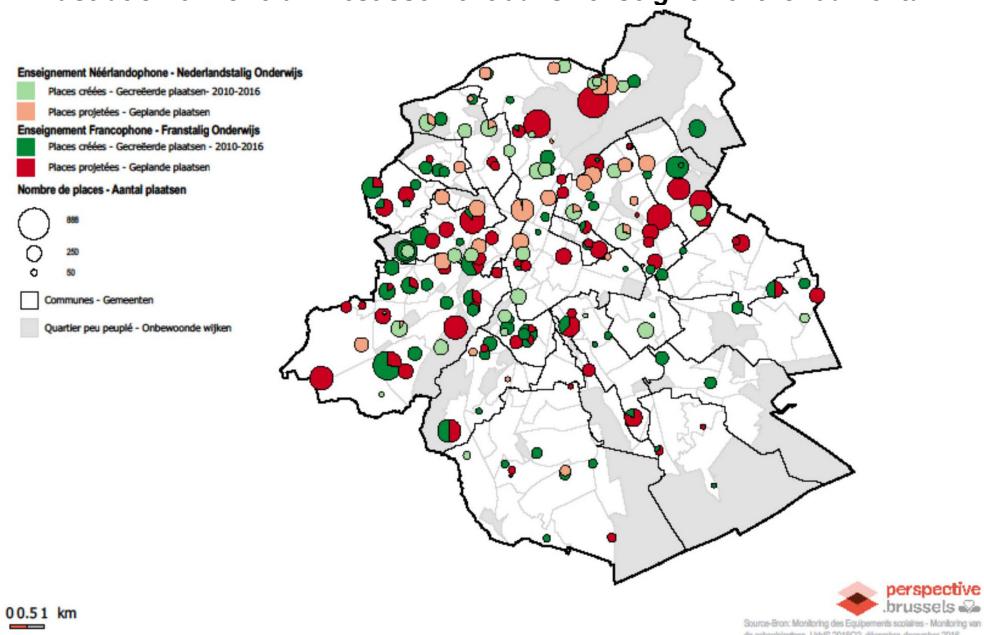
Depuis 2010, le nombre de places offertes est donc d'environ 44 000 places.

**La Zone d'Investissement Prioritaire**

En collaboration avec les différents départements de Perspective.brussels, le Service École est chargé de déterminer une zone prioritaire d'investissement en vue de créer des places scolaires supplémentaires dans l'enseignement fondamental ou secondaire.

Cette zone de localisation optimale des futures infrastructures scolaires est établie sur base d'une liste reprenant les besoins de places scolaires actuels et futurs, d'une identification des établissements existants ou en cours de réalisation. Les terrains ou immeubles potentiellement utilisables sont repérés. Les besoins en équipement scolaire sont également déterminés à partir des projets de développement immobilier (Cartes Leal & Lumen 2018).

**Illustration 3: Zone d'investissement dans l'enseignement fondamental**



Source : Cartes Leal & Lumen 2018

Comme le montre l'illustration précédente, le nombre de places créées entre 2011 et 2016 et les places projetées sont situées pour leur majeure partie au nord-ouest de la Région bruxelloise.

## b. L'augmentation de l'offre scolaire

Le Service École a entre autres tâches celle de faciliter la réalisation de projets créateurs de places dans l'enseignement fondamental et secondaire en Région de Bruxelles-Capitale.

Le Service École organise également des réunions dans la phase de conception des projets avec les acteurs impliqués (régionaux et municipaux administrations, chefs de projet).

Le Service École intervient notamment en soutien des porteurs de projet (recherche d'un lieu (bâtiment et / ou site), programmation, marché publics, autorisations administratives (permis d'urbanisme, permis d'environnement, etc.) (Cartes Leal & Lumen 2018).

Le Service École met également en place un réseau d'économie sociale dont le but est de permettre à un école des réaliser des travaux à moindre coût en agissant sur l'économie, l'emploi et sur la formation<sup>25</sup>. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Stratégie 2025.

### **Le délai de réalisation des projets de nouvelles écoles.**

Parmi les projets de développement de places scolaires ont note une grande diversité : nouvelles écoles, extension d'écoles, nouvelles constructions, rénovation, structure modulaire (Cartes Leal & Lumen 2018).

Le temps de réalisation d'un projet de création d'une nouvelle école avoisine les cinq ans et 20 % des créations de places dans le fondamental ont été réalisée en structure modulaire dont le permis d'urbanisme a une duré maximale de 15 ans (Cartes Leal & Lumen 2018).

## **4.2. LE CONTRAT ÉCOLE**

### **4.2.1. ENJEUX**

L'école joue un rôle dynamique et central dans la ville. Cependant, elle se présente souvent comme « *un îlot centré sur lui-même et peu ouvert sur leur environnement* »<sup>26</sup>. Aux enjeux de pénurie de places scolaires vient donc s'ajouter un enjeu d'insertion de l'école à son environnement.

### **4.2.2. OBJECTIFS DU CONTRAT ÉCOLE**

Le Contrat École est un plan d'actions et d'investissement limité dans le temps et l'espace. Il fixe un programme à réaliser avec un budget défini.

Les objectifs du « Contrat École » sont les suivants :

- *"optimiser le foncier en rénovant et remobilisant les équipements scolaires des écoles qui rencontrent des difficultés pour attirer des élèves;*
- *augmenter l'offre d'équipements collectifs en ouvrant l'école sur le quartier;*
- *renforcer la convivialité dans les quartiers"*<sup>27</sup>.

Le « Contrat École » établit des schémas d'aménagement aux alentours des écoles et réalise les investissements nécessaires en vue de renforcer l'attractivité des écoles et des quartiers en déficit d'image mais qui disposent de places disponibles. (Cartes Leal & Lumen 2018).

25 Perspective.brussels (2018). Service Ecole En ligne, URL : <http://perspective.brussels/fr/qui-sommes-nous/direction-generale/service-ecole>

26 Cartes Leal V. et Lumen J. (28 mars 2018). *Le Plan École de la Région de Bruxelles-Capitale*. Conférence présentée à l'université de Liège et organisée conjointement par la Faculté des Sciences Appliquées, la Faculté d'Architecture de l'université de Liège, la Haute École Charlemagne, la Ville de Liège et le GRE-Liège.

27 Opcit

Un fois les travaux réalisés, les habitants du quartier pourront profiter des infrastructures en dehors du temps scolaire et inversement l'école pourra profiter des équipements du quartier. Il s'agit donc bien d'une opération Win-Win pour l'école et le quartier.

#### 4.2.3. APPLICATION

Les leviers d'action du « Contrat École » sont d'une part le développement de la convivialité et de la sécurité (investissements en matière de mobilité, d'espaces verts, d'éclairage public, de présence d'éducateurs de rue, de gardiens de la paix, réaménagement de trottoirs,...) et d'autre part l'ouverture de l'école vers le quartier (accessibilité des équipements scolaires en dehors des heures de cours,...) (Cartes Leal & Lumen 2018).

Les actions à mener varient d'une école à l'autre.

#### **Contrat de Quartier Durable vs Contrat École**

Le contrat de Quartier Durable est un outil mis en œuvre dans la Zone de Rénovation Urbaine de Bruxelles (voir point **1.3.2 Politique et outils de développement**) et qui a servi de référence pour la création du Contrat École. Le Contrat de Quartier Durable est conclu entre la Région, la commune et les habitants d'un quartier bruxellois.

Comme le « Contrat École », le « Contrat de Quartier Durable » est un plan d'action limité dans le temps et l'espace. Il fixe également un programme à réaliser avec un budget défini.

Le « Contrat de Quartier Durable » entend également développer des équipements consacrés à la petite enfance et à la jeunesse (équipements et infrastructures de proximité) et aménager, étendre ou réhabiliter les plaines de jeux, les espaces sportifs et les espaces ludiques en les rendant plus conviviaux et accessibles.

Le « Contrat de Quartier Durable » intervient dans cinq domaines principaux d'interventions<sup>28</sup>.

- Le logement ;
- Les équipements et les infrastructures de proximité ;
- Les espaces publics ;
- Les actions socio-économiques ;
- Les espaces productifs, économiques et commerciaux.

En plus des interventions sur la dimension matérielle des infrastructures, le « Contrat de Quartier Durable » comporte donc également des actions à mener ou développer relatives au domaine socio-économique telles que le soutien à l'insertion socioprofessionnelle et la formation des demandeurs d'emploi, l'amélioration de la cohésion sociale et de la propriété publique.

#### 4.2.4. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

Sur base d'appel à projet, les écoles sont sélectionnée par le Gouvernement aidé dans cette tache par le Service École qui lui fournit toutes les informations utiles lui permettant d'approver le plan d'actions et d'investissements de chaque « Contrat École ».

Pour réalisé ses missions, le Service École est assisté d'un Comité d'expertise « École » composé de représentants des administrations régionales et locales, des représentants des fédérations des pouvoirs organisateurs et des représentants des administrations infrastructures des Communautés<sup>29</sup>.

28 Région de Bruxelles-Capitale (2018) Contrat de quartier durable. Définition En ligne, URL : <http://quartiers.brussels/1/page/definition/cinq-types-dactions>

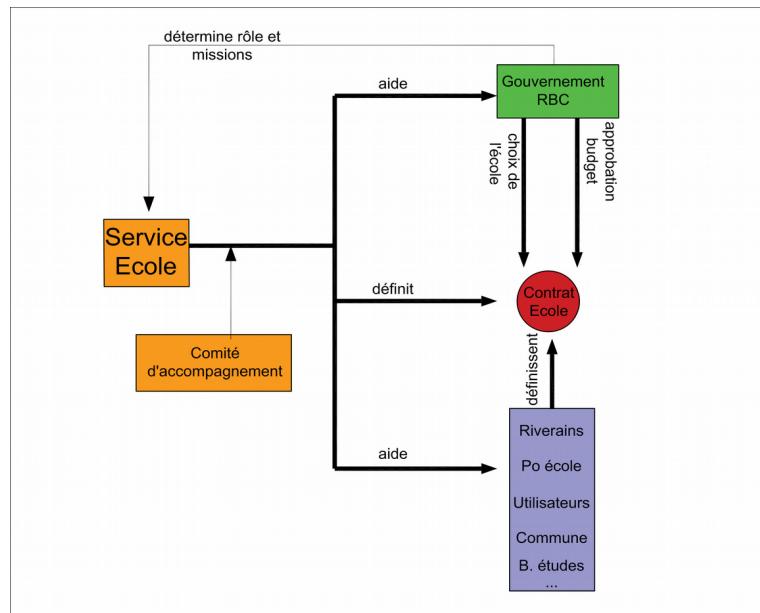
29 Perspective.brussels (2018). Service Ecole En ligne, URL : <http://perspective.brussels/fr/qui-sommes-nous/direction-generale/service-ecole>

Le processus de développement du « Contrat École » implique également les comités de direction des écoles, les associations, les habitants du quartier les utilisateurs de l'infrastructure scolaire, les représentants des communes, commerçants où l'école s'implante,....

Différents bureaux d'étude interviennent dans les différentes phases du « Contrat École ».

A terme un Chef de projet « Contrat École » sera chargé d'assister le Service École dans la sélection annuelle des écoles bénéficiaires d'un « Contrat École » et servir d'interlocuteur pour le Comité de direction et Gouvernement régional (Cartes Leal & Lumen 2018). Ce rôle n'est pas encore attribué.

**Illustration 4: Cartographie des acteurs**



Source : Perceval Rémy 2018

Dans le cadre du « Contrat École », le rôle du Service École est donc essentiel car il permet notamment de faire le lien entre les différents acteurs et en participant à la définition du projet.

#### 4.2.5. OUTILS URBANISTIQUES

##### a. Appel à projet

Les écoles bénéficiaires d'un « Contrat École » sont sélectionnées sur base d'un appel à projet. Les écoles doivent pouvoir démontrer qu'elles correspondent aux critères de sélection définis.

##### Critères de sélection

Les écoles pouvant faire l'objet d'un Contrat École sont soumises à un critère territorial. Elles doivent être situées dans le périmètre de la Zone de Rénovation Urbaine (ZRU) et satisfaire à des critères de socio-économique et d'attractivité (Cartes Leal & Lumen 2018).

### **b. Appel d'offre**

Les bureaux d'étude qui interviennent lors des différentes phases d'un « Contrat École » sont désignés sur base d'appel d'offre.

### **c. Permis d'urbanisme**

Éventuellement, les « Contrats Écoles » peuvent être accompagnés d'un ou de plusieurs permis d'urbanisme selon les orientations définies dans le plan d'actions et d'investissements.

#### **4.2.6. BUDGET**

Le budget défini par Contrat École est de 2,5 millions € à répartir entre le budget d'investissement (infrastructures) et le budget relatif aux actions à mener (mises à disposition des locaux, emplois à créer,...).

#### **4.2.7. TIMING**

Chaque année deux écoles pourront faire l'objet d'un Contrat École ; ce qui semble peu face aux enjeux de pénurie de place scolaire auxquels doit faire face la Région de Bruxelles-Capitale.

Chaque Contrat École est limité dans le temps. Le timing préconisé est de 6 ans répartis de la manière suivante :

- 1 an pour l'élaboration du programme ;
- 5 ans de réalisation des investissements (Cartes Leal & Lumen 2018).

#### **4.2.8. PHASAGE**

Chaque « Contrat École » comporte une phase de sélection des écoles bénéficiaires du programme, une phase d'étude et de diagnostic et une phase opérationnelle.

##### **a. Phase de sélection des Écoles et des bureaux d'étude**

Sur base d'appel à projet, les Écoles sont sélectionnée par le Gouvernement aidé dans cette tache par le Service École. Cette mission sera à terme dévolue à un Chef de projet. Les bureaux d'étude sont sélectionnés sur base d'appel d'offre.

##### **b. Phase d'étude et de diagnostic**

###### **Analyse**

Lors de cette phase, l'établissement scolaire et son environnement sont analysés par un bureau externe à Perspectives.brussels.

La densité d'occupation du bâti, l'adéquation entre les espaces disponibles et le programme scolaire sont vérifiées. L'analyse permet d'identifier les relations entre l'école et son quartier, et de mettre en évidence la qualité des aménagements urbains et les opportunités d'utilisation de l'infrastructure scolaire (Cartes Leal 2015).

Sont également étudiés :

- La relations entre le public scolaire et la population local (Élèves habitants le quartier de l'école - Participation des familles à la vie de l'école) ;
- Les synergies école/quartier/ville ;
- La mobilité aux abords de l'école ;
- L'intégration paysagère ; (Cartes Leal 2015)

## **Outils participatifs**

Le monde de l'école (enseignants, élèves, parents et celui du quartier) sont associés à la réflexion (habitants, commune, associations, commerçants...) notamment par le biais d'événements participatifs (rencontre, visite de terrain, réunion publiques, enquêtes....).

## **Rapport de diagnostic**

A la fin du diagnostic, un rapport comprenant les possibilités d'amélioration et un plan d'action et d'investissement est réalisé. Le Service École analyse les différentes hypothèses retenues par le bureau d'étude.

## **Élaboration du plan d'actions et d'investissements**

Le bureau d'étude sélectionné par le Gouvernement régional bruxellois est chargé de réaliser les plans d'actions et d'investissements des « Contrats Écoles » au sein des écoles.

Le périmètre d'actions préconisé comprend le site scolaire et le périmètre avoisinant (15 minutes de marche du point central) (Cartes Leal & Lumen 2018).

Le Service École se charge également de garantir la cohérence entre les différents projets et les autres projets régionaux et communaux.

### **c. Phase opérationnelle**

Le Service École est l'interface entre les différents intervenants : école, pouvoir organisateur, habitants, communes, région, institutions pararégionales, Gouvernement régional bruxellois... pour la mise en œuvre du programme. Une convention est signée entre les différents partenaires.

Cette convention précise les actions et les investissements du « Contrat École », le calendrier de réalisation, les budgets affectés et détermine pour chacun d'entre eux l'opérateur chargé de la réalisation.

Dans cette phase, le Service École se charge de suivre et contrôler l'aspect financier et budgétaire des projets et de préparer les dossiers à soumettre au Comité de direction et au Gouvernement régional.

## **Approbation**

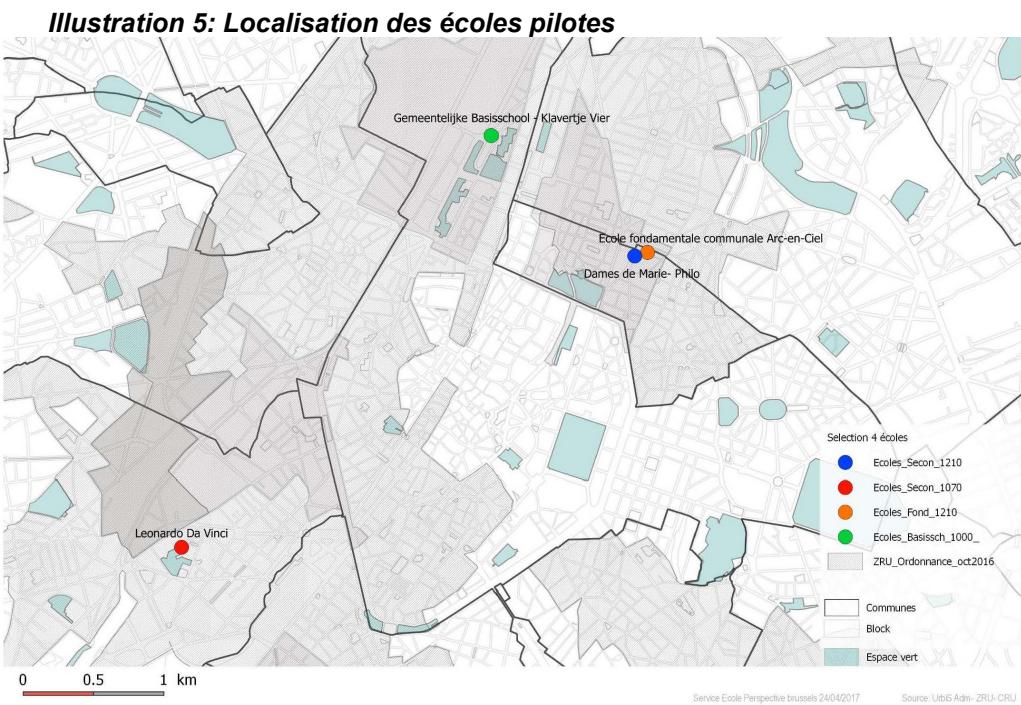
Le Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale doit approuver le plan d'actions et d'investissements pour dégager le budget qui permettront d'entamer la phase opérationnelle.

## **Réalisation des chantiers**

Le Service École assure un rôle de project manager en veillant à la bonne réalisation des Contrat Écoles, en coordonnant la réalisation des actions décidées dans la phase de mise en œuvre du plan d'actions et d'investissements (participer aux réunions, assurer le respect du planning...) et en veillant au respect des budgets.

### **4.2.9. EXPÉRIENCE PILOTE**

Avant le lancement par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, le « Contrat École» a été expérimenté dans quatre écoles pilotes en 2017 :



Source : Cartes Leal & Lumen 2018

- l'Athénée royal Leonardo da Vinci (Anderlecht),
- la Basisschool Klavertje Vier (Bruxelles-Ville),
- le Centre scolaire des Dames de Marie-Haecht-Philomène-Limite (Saint-Josse-ten-Noode),
- l'École fondamentale communale Arc-en-ciel (Saint-Josse-ten-Noode).

En raison du panachage de caractéristiques qu'elles présentaient (enseignement fondamental enseignement secondaire, réseau flamand – réseau francophone, enseignement libre - enseignement officiel) (Cartes Leal & Lumen 2018), quatre écoles ont fait l'objet d'un « Contrat École » durant la phase pilote en 2017.

A titre d'exemple, les paragraphes ci-après décrivent brièvement les diagnostics et les programmes d'actions relatifs développés dans trois des quatre écoles de la phase pilote, à savoir : l'école Leonardo da Vinci située à Cureghem et les écoles Dames de Marie et Arc-en-Ciel, situées toutes deux à Saint-Josse-ten-Noode dans la même rue.

### a. Méthodologie

Pour chaque école, le Service École effectue un diagnostic, en collaboration avec le bureau d'études en charge du projet.

Dans la phase expérimentale, l'association momentanée du bureau d'architecture bruxellois et PTA architekten de l'asbl Jes/Yota (laboratoire urbain) a été désignée en vue de réaliser le diagnostic (identification des forces et faiblesses des écoles et de leur quartier) et le plan d'actions des Contrats « Ecole » 2017- 2018 (Cartes Leal & Lumen 2018).

La consultation et la participation des différents acteurs du futur Contrat « Ecole » ont été un élément central du processus de travail développé par pta/Jes ! Yota.

La participation a eu pour objectif, d'une part, de tirer parti de connaissances et de l'expérience acquises autour de l'école et du quartier et d'autre part de créer l'adhésion

des populations autour des projets à partir « d'expériences de co-création et de co-production<sup>30</sup>.

### Illustration 6: Écoles Pilotes – diagnostics



Source : Écoles Pilotes – diagnostics

### Méthodologie identique

Lors de la phase pilote, la même association PTA architekten et Jes/Yota ont réalisé les diagnostics des quatre écoles participantes. Il n'est dès lors pas étonnant que les outils participatifs retenus soient identiques pour chaque école.

#### 1. « Rêve ton quartier »

S

PTA architekten a lancé un appel à idées auprès des parents, des élèves, des habitants du quartier par le biais d'un feuillet intitulé « Votre rêve pour le quartier et pour l'école »<sup>31</sup>.

#### 2. « Maquette itinérante »

Une maquette réalisée à partir d'une grande photo aérienne afin de collecter des informations sur le quartier.

Véritable outil de communication, cette maquette a permis aux participants d'identifier les points forts et les points faibles de leur quartier.

### Illustration 7: Maquette itinérante



Source : Perspective.brussels & Pta/Jes (2017) Arc en-ciel (Saint Josse Ten Noode) Réflexions Contrat Ecole

La maquette itinérante a été utilisée lors des contacts avec les différents groupes cibles : les enseignants, les éducateurs et les riverains.

30 Cartes Leal V. et Lumen J. (28 mars 2018). *Le Plan École de la Région de Bruxelles-Capitale*. Conférence présentée à l'université de Liège et organisée conjointement par la Faculté des Sciences Appliquées, la Faculté d'Architecture de l'université de Liège, la Haute École Charlemagne, la Ville de Liège et le GRE-Liège.

31 Perspective.brussels & Pta/Jes (2017) Arc en-ciel et Dame de Marie (Saint Josse Ten Noode) Proposition Contrat école

### 3 - Entretiens avec des figures clés

Par Contrat École, trois figures clés ont été consultées : direction de l'école, bourgmestre, service des travaux, échevins, responsables rénovation urbaine et contrat de quartier, responsable des communautés...

### 4. - Ateliers avec les élèves

Yota a organisé une journée de projet à l'intention d'un groupe d'élèves.

### 5. - Sondage dans la cour de récréation

Les élèves et les parents ont été consultés à plusieurs reprises dans la cours de récréation.

### 6. - Réunion des riverains

*Par le biais de divers canaux (feuillet de l'appel à idées, courriers, les riverains, les organisations sociales et culturelles actives dans le quartier ont été invités à des réunions publiques d'information et de consultation (Perspective.brussels & PtaJes (2017).*

## b. Budget

Pour la réalisation des plans d'actions de ces quatre premiers « Contrats École », le Gouvernement régional bruxellois a approuvé l'octroi d'un budget de 6.120.000 euros. Ce budget est réparti sur une période de cinq ans.

En concertation avec les différents acteurs concernés, le Service École de perspective.brussels responsable de la coordination de la mise en œuvre de ces investissements à partir de 2018.

Les chantiers devront être achevés pour 2022.

## c. Exemples

### Contrat École Leonardo da Vinci

#### **Diagnostic**

Situé à Cureghem, l'Athénée Leonardo da Vinci est aujourd'hui un îlot au cœur d'un quartier multiculturel qui offre peu d'infrastructures culturelles ou sportives.

Toutefois, l'école peu répondre à ce manque et participer au développement du quartier.

#### **Objectifs**

Le « Contrat École » Leonardo da Vinci entend ouvrir le site sur la ville et répondre aux besoins d'un quartier multiculturel et pour ce faire poursuit trois objectifs :

- « prolonger la vie urbaine au sein du site scolaire et faire de l'école un pôle socioculturel ;
- développer de nouvelles activités dans le quartier ;
- contribuer à la confiance en soi et à l'esprit d'entreprise des jeunes »<sup>32</sup>.

#### **Programme d'actions et d'investissements**

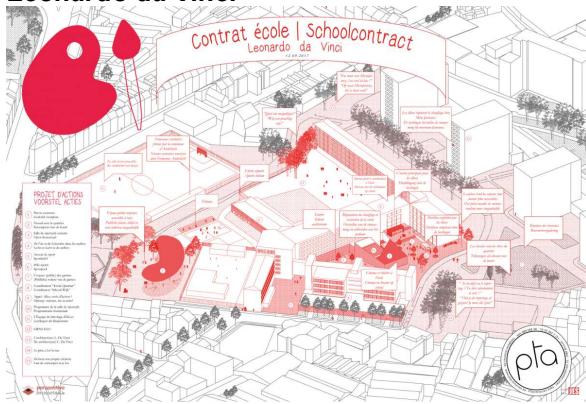
Le programme d'actions du Contrat Ecole Leonardo da Vinci prévoit notamment :

- « l'aménagement de l'espace public environnant, du parvis et de l'entrée, afin de renforcer le rôle de l'école en tant que nœud stratégique du quartier ;
- l'amélioration de l'infrastructure afin d'ouvrir davantage les initiatives scolaires aux habitants (salle ludique, restaurant scolaire, auditorium, etc.) ;
- la mise en œuvre de divers projets éducatifs, culturels et artistiques ;

32 PTA architecten (2018) En ligne, URL : <http://www.ptarchitecten.be/pta262-schoolcontract-leonardo-da-vinci>

- un poste de coordinateur École-Quartier »<sup>33</sup>.

**Illustration 8: Affiche du programme d'actions et d'investissements de l'école Leonardo da Vinci**



Source : PTA architecten 2018

### **Contrat Écoles Dames de Marie et Arc-en-ciel**

#### **Diagnostic**

L'école Dames de Marie et l'école fondamentale Arc-en-Ciel sont situés à Saint-Josse-ten-Noode, dans la même rue, le long et aux abords de la chaussée de Haecht.

En raison de leur proximité, les écoles Dames de Marie et Arc-en-ciel ont fait l'objet d'un diagnostic commun.

L'environnement urbain est compact et la voiture par sa présence domine l'espace public. La population du quartier est dense et multiculturelle. Les deux écoles développent peu d'interaction avec le quartier. Leurs infrastructures ne répondent plus aux besoins scolaires.

#### **Objectifs**

L'objectif principal est de créer des projets participatifs de valoriser les espaces disponibles dans et en dehors de l'école (Perspective.brussels & Pta/Jes 2017).

#### **Programme d'actions et d'investissements**

Le programme d'action du Contrat École Dames de Marie et Arc-en-ciel sont les suivants

- « des aménagements du périmètre autour de l'école (espaces verts, maillage de quartier, parklets transformant des places de parking en espaces de convivialité pour les riverains, etc.) ;
- le développement d'une salle de sport pour tous ;
- la mise en place de projets interscolaires, éducatifs, culturels et d'animations ;
- un poste de coordinateur École-Quartier »<sup>34</sup>.

33 Ibidem

34 PTA architecten (2018). En ligne, URL : <http://www.ptarchitecten.be/pta262-schoolcontract-dames-de-marie-arc-en-ciel>

## 5. CONCLUSION

Rendre les écoles en déficit d'image plus attractives participe d'une ambition de la communauté Wallonie-Bruxelles de démocratisation de mixité sociale.

Face au problème de pénurie de place scolaire en Région de Bruxelles-Capitale, il est difficile d'estimer la pertinence du « Contrat Ecole ». Nous ne disposons, en effet, pas de données chiffrées sur le potentiel de places disponibles au sein des écoles éligibles pour faire l'objet d'un « Contrat École ».

Vu la faible fréquence des écoles qui feront l'objet de ce type de programme (deux établissements par an), on peut cependant supposer que le potentiel de places scolaires supplémentaires est a priori faible.

Le « Contrat École » complète cependant d'autres démarches (nouveaux établissements, construction préfabriquées, reconversion de bâtiments existants) qui se présentent comme bien plus pertinentes pour augmenter l'offre scolaire.

L'intervention sur le quartier dans lequel s'insère l'école, bien que présentée par ses représentants comme une des réponses aux problèmes de pénurie d'offre scolaire participe, quant à elle, d'avantage à répondre aux objectifs de la Zone de Rénovation Urbaine (ZRU) de la Région de Bruxelles-Capitale.

L'intérêt du « Contrat École » réside donc, avant tout, dans l'objet même de cet outil, à savoir l'insertion de l'établissement scolaire à son environnement et l'amélioration des conditions de vie matérielles, sociales et organisationnelles du quartier dans lequel il se situe.

On soulignera, à ce sujet, l'importance de la démarche participative qui a été développée lors de la phase pilote. Cette démarche pose toutefois des questions, parmi lesquelles la représentativité des personnes interrogées, la gestion du planning...

La démarche participative a toutefois pour avantage d'aborder, le quartier et les relations que celui-ci entretien avec l'école dans un souci de prise de connaissance de l'expérience acquise, d'adhésion et de co-production des citoyens auquel le « Contrat École » est destiné.

Un autre point notable est la création au sein du bureau de planification bruxellois d'un Service École qui de manière spécifique, suit les dossiers scolaires qui ont un lien avec les compétences de la Région. Une éventuelle transposition de cet outil en Wallonie sera peut-être à terme l'élément par lequel les quartiers les plus « problématiques » seront développés.

## 6. SOURCES ET RÉFÉRENCES

Cartes Leal V., L'école, l'enfant et la ville, Les conditions de l'urbanisme scolaire, Cas de la Région de Bruxelles-Capitale (Thèse de doctorat), Presses Universitaires de Louvain, 2015, p. 244

Cartes Leal V. et Lumen J. (28 mars 2018). *Le Plan École de la Région de Bruxelles-Capitale*. Conférence présentée à l'université de Liège et organisée conjointement par la Faculté des Sciences Appliquées, la Faculté d'Architecture de l'université de Liège, la Haute École Charlemagne, la Ville de Liège et le GRE-Liège.

Fédération de Associations de Parents de l'Enseignement Officiel, (10/15 août 2012) Pénurie de places dans les écoles bruxelloises. Quelques causes et effets , p4. En ligne, URL : <http://www.fapeo.be/wp-content/analyses/analyses2012/demographiebxl.pdf>

Fédération de Associations de Parents de l'Enseignement Officiel, de Villers J. & de Thier V. (Juin 2013) Le décret inscription à Bruxelles, Questions et pistes d'aménagement , p.6. En ligne, URL : <http://docplayer.fr/3155831-Le-decret-inscriptions-a-bruxelles-questions-et-pistes-d-amenagement.html>

Fédération Wallonie-Bruxelles (1 décembre 2017) Appel à projets 2018 pour la création de nouvelles places dans les zones ou parties de zone en tension démographique En ligne, URL : [http://www.enseignement.be/index.php?page=25703&ne\\_id=5266](http://www.enseignement.be/index.php?page=25703&ne_id=5266)

Fédération Wallonie-Bruxelles, Objectifs du décret, (2018) En ligne, URL : <http://www.inscription.cfwb.be/index.php?id=278>

Infor jeunes (2018) Décret inscription En ligne, URL : <http://www.jeminforme.be/index.php/enseignement-formations/enseignement-secondaire/décret-inscription>

JULIEN THOMAS (Publié le vendredi 29 avril 2016 à 07h02 - Mis à jour le vendredi 29 avril 2016 à 07h05) Région bruxelloise: des inscriptions en secondaire plus tendues que jamais. La Dernière Heure.

La Libre (2017) Pénurie de places d'école: voici la carte des zones les plus problématiques à Bruxelles et en Wallonie. En ligne, URL : <http://www.lalibre.be/actu/belgique/penurie-de-places-d-ecole-voici-la-carte-des-zones-les-plus-problematiques-a-bruxelles-et-en-wallonie-590325f6cd70e8051320b983>

Perspective.brussels (2018) En ligne, URL : <http://www.lalibre.be/actu/belgique/penurie-de-places-d-ecole-voici-la-carte-des-zones-les-plus-problematiques-a-bruxelles-et-en-wallonie-590325f6cd70e8051320b983>

Perspective.brussels (2018). Service Ecole En ligne, URL : <http://perspective.brussels/fr/qui-sommes-nous/direction-generale/service-ecole>

Perspective.brussels (2018). Contrat Ecole. En ligne, URL : <http://perspective.brussels/en/node/976>

Perspective.brussels (2018) En ligne, URL : <http://perspective.brussels/fr/projets/contrat-ecole>

Perspective.brussels (2018) Perspective.brussels (2018) Zone de Revitalisation Urbaine (ZRU) En ligne, URL : <http://perspective.brussels/fr/projets/periodes-d-intervention/zone-de-revitalisation-urbaine-zru>

Perspective.brussels (2018). Contrats de Quartiers Durables En ligne, URL : <http://quartiers.brussels/1/>

Perspective.brussels & Pta/Jes (2017) Arc en-ciel (Saint Josse Ten Noode) Réflexions Contrat école

Perspective.brussels & Pta/Jes (2017) Leonardo da Vinci (Cureghem) Réflexions Contrat école

Perspective.brussels & Pta/Jes (2017) Leonardo da Vinci (Cureghem) Proposition Contrat école

Perspective.brussels & Pta/Jes (2017) Arc en-ciel et Dame de Marie (Saint Josse Ten Noode) Proposition Contrat école

Perspective.brussels (2018). Notre histoire. En ligne, URL : <http://perspective.brussels/fr/qui-sommes-nous/notre-histoire>

PTA architecten (2018). En ligne, URL : <http://www.ptarchitecten.be/pta262-schoolcontract-leonardo-da-vinci>

PTA architecten (2018). En ligne, URL : <http://www.ptarchitecten.be/pta262-schoolcontract-dames-de-marie-arc-en-ciel>

Région de Bruxelles Capitale (2018). Stratégie 2025. Axe 1 : Engagement de la Région. En ligne, URL : <http://strategie2025.brussels/grands-objectifs/>

Région de Bruxelles Capitale (2018). Qu'est-ce que le PRDD ? En ligne, URL : <http://www.prdd.brussels/quest-ce-que-le-prdd>

Région de Bruxelles Capitale (2018). Plan Régional de développement Durable En ligne, URL : <http://www.prdd.brussels/un-cadre-de-vie-agreable-durable-et-attractif>

Région de Bruxelles Capitale (2018). Plan Régional de développement Durable – Equipement sportif et récréatif En ligne, URL : <http://www.prdd.brussels/equipements-sportifs-et-recreatifs>

Région de Bruxelles-Capitale (2018) Stratégie 2025. En ligne, URL : <http://be.brussels/a-propos-de-la-region/actualites/strategie-2025>

Région de Bruxelles Capitale (2018). Stratégie 2025. Axe 2 : Engagement de la Région et des communautés En ligne, URL : <http://strategie2025.brussels/grands-objectifs/>

Région de Bruxelles-Capitale (2018) Contrat de quartier durable. Définition En ligne, URL : <http://quartiers.brussels/1/page/definition/cinq-types-dactions>